

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2018



Date de convocation : 03/09/2018
Date d'affichage : 03/09/2018

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mil dix-huit, le lundi 10 septembre à 20 Heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.
Etaient présents: JC.GEFFROY, M.ROSSET, Adjoint,
H.DANJOU - Y.LE HIR- O.CHARTON – T.NEYT- C.CRETE – P.DERLY- J.MAZUEL
formant la totalité des membres en exercice.
Absents : V. LE GALL

Mrs Pascal Derly et Christophe Créte se présentent pour être secrétaire de séance.
Pascal DERLY a été élu à la majorité secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 4 JUIN 2018 :

M. Créte souhaite apporter les modifications suivantes au procès-verbal du conseil municipal du 4 juin 2018.

- A rajouter à la suite de « M. Créte souhaite que M. le Maire intervienne auprès de Mme Le Gall » du fait de l'engagement de présence qu'il a demandé à ses colistiers pour le mandat actuel. M. le Maire lui répond que Mme Le Gall a spontanément proposé d'accueillir les artistes et membres du festival du vexin le vendredi 15 juin quand M. le Maire était dans l'impossibilité d'être présent dans la commune. M. le Maire a ensuite pris le relais de Mme Le Gall dans l'organisation finale du concert.
 - A rajouter à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme : « M. le Maire informe le conseil qu'il souhaite abandonner le projet PLU ». M. le Maire répond qu'il a peut-être dit cela mais que l'important de la chose imposait une nouvelle réflexion.
- Propositions de modifications acceptées.

URBANISME : Arrêt du Plan Local d'Urbanisme :

Monsieur le Maire propose au conseil soit de voir uniquement les modifications apportées aux documents par rapport au 4 juin dernier ou de revoir l'intégralité des pièces du dossier.

A l'unanimité le conseil décide de revoir uniquement les modifications apportées.

M. Créte s'interroge sur la non organisation de séances de travail en amont de la réunion du conseil pour travailler sur les modifications.

M. Créte constate que l'étude d'entrée de ville a disparu des documents initiaux.

M. le Maire demandera au cabinet d'études de la réintégrer au rapport de présentation.

M. le Maire présente les modifications suivantes qui concernent principalement le zonage :

1/ Zone A en Ap :

Passage de parcelles de zone agricole en zone agricole protégée à l'entrée du village à gauche de la RD 6014 en venant de Saint Clair sur Epte. Cette modification paraît être souhaitable pour préserver de toute construction le paysage entre Authevernes et Château sur Epte.

Quelques parcelles sont laissées en zone agricole permettant l'implantation éventuelle d'une activité agricole.

2/ Zonage autour du Fort.

La zone naturelle de loisirs (NI) est remplacée par une zone naturelle de moindre superficie (moins de 2000 m²). Il s'agit d'avoir un accès secondaire, sans aménagements spécifiques, accessible aux piétons et véhicules de service, à la terrasse et au jardin du Fort sans passer par l'entrée principale. Cela permettrait d'éviter une fermeture totale du Fort en cas de travaux. Aucun stationnement ne peut y être envisagé du fait de la forte pente existante.

3/ Couleur portails et volets

M. le Maire propose de se référer à la charte paysagère et architecturale du Pays du Vexin Normand en limitant les couleurs vives et en privilégiant les coloris vernaculaires (blanc, noir, gris, vert, brun, rouge) avec des volets en harmonie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 1 voix CONTRE (M. Crété), 3 abstentions (M. Rosset, Le Hir et Mme Charton) et 6 voix POUR (M. Blouin, Geffroy, Danjou, Derly, Neyt, Mazuel) approuve les 3 modifications présentées avec la prescription suivante pour la zone du Fort :

- Réduction de la largeur à 25m en partant de l'angle du pignon du Fort rue de la martinelle et prolongement dans la longueur jusqu'à la parcelle en dessous du jardin du Fort.

QUESTIONS DIVERSES :

- Noël : Mme Charton informe le conseil qu'une précommande a été faite auprès du centre Leclerc. Des retardataires ont déposé après le 10 juillet leur réponse de participation aux festivités de Noël. Afin de ne pas pénaliser les enfants, ils seront exceptionnellement pris en compte pour l'achat d'un cadeau. Compte tenu du budget primitif alloué, une décision modificative sera prise lors du prochain conseil. M. le Maire propose à Mme Charton de réaliser un chiffrage pour Noël 2019 dès l'élaboration du budget en mars.

- Présence Verte : M. le Maire informe qu'il proposera au prochain conseil une participation communale au dispositif d'alerte présence verte avec l'organisation d'une réunion d'information pour les habitants à la fin du mois.

- Devenir des tubes de peinture : M. Derly informe qu'il a été contacté par Pierre Marcel, peintre à l'origine des tubes de peinture le long de la RD 6014, se proposant de les restaurer si la commune continuait à entretenir la parcelle. M. le Maire prendra contact avec des entreprises pour estimer le coût financier.

- M. Geffroy informe le conseil qu'un nouvel employé a remplacé M. Coet parti à la communauté de communes.

- 11 novembre : aucun projet n'ayant été déposé, M. le Maire proposera un projet.

La séance a été levée à 23h05